0 - 6259

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis) 1

UNITE D'ENSEIGNEMENT

Formation continue : introduction à l'hypnose en travail psycho-socio-éducatif

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

CODE DE L'U.E. (2) : 94510103551
CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3) : **902**
CODE E.P.S. DU DOMAINE D'ETUDES SUPERIEURES (1) **10**

La présente demande émane du réseau :

O (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	X (4) Libre subventionné confessionnel
O (4) Officiel subventionné	O (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : (1) : JENIFER CONFARENO

Date et signature (1) : 13/11/2023

[1] Article 7 de l'A.G.C.F. du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. **Finalités de l'unité d'enseignement :** reprises en annexe n°1 (1 page) (1)
2. **Capacités préalables requises :** reprises en annexe n°1 (1 page) (1)
3. **Classement de l'unité d'enseignement :**

3.1. Niveau

• (4) **Enseignement supérieur de type court**	o (4) ~~Enseignement supérieur de type long~~

3.2. Domaine

Domaine proposé (1) :	10 Sciences psychologiques et de l'éducation
Domaine décidé par le Conseil général (1) :	10 Sciences psychologiques et de l'éducation

Date de l'accord du Conseil général : 24/11/2023

Signature du Président du Conseil général :

4. **Acquis d'apprentissages :** repris en annexe n°2 (1 page) (1)
5. **Programme :**
5.1. Etudiant repris en annexe n°2 (2 pages) (1)
5.2. Chargé de cours
6. **Constitution des groupes ou regroupement :** repris en annexe n°3 (1 page) (1)
7. **Chargé(s) de cours :** repris en annexe n°3 (1 page) (1)
8. **Horaire minimum de l'unité d'enseignement :**

Dénomination du (des) cours (1)	Classement du (des) cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)
Introduction à l'hypnose en travail psycho-socio-éducatif	CT	B	16
Séminaire d'intégration des techniques de l'hypnose en travail psycho-socio-éducatif	CT	F	35
Part d'autonomie		P	13
		Total des périodes	**64**

9. **Tableau de concordance** (à approuver par le Conseil général) repris en annexe n°4 (1 page) (1)

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'Inspecteur concerné relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s) : (1)

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relatif au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 30.11.2023 Signature :

[2] Décret du 16 avril 1991, articles 43 et 45.

ANNEXE 1

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Destinée au personnel des secteurs de l'aide et du soutien psycho-socio-éducatif, cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'identifier les apports de l'hypnose dans le cadre de la relation d'aide ;
- d'acquérir les éléments de base de l'utilisation de l'hypnose ;
- de réaliser une séquence d'intervention intégrant une des techniques de l'hypnose ;
- de poser une réflexion sur les limites de l'utilisation des techniques de l'hypnose en travail psycho-socio-éducatif.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

à partir d'une situation professionnelle d'aide ou de soutien en travail psycho-socio-éducatif,
dans le respect des cadres légaux, éthiques et déontologiques,
dans le respect des règles et usages de la langue française,

- présenter une problématique ou de poser une question de départ ;
- analyser en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques relevant d'au moins un des domaines suivants :
 - *sciences psychologiques et de l'éducation*
 - *sciences de l'éducation et enseignement*
 - *sciences politiques et sociales*
 - *criminologie*
 - *sciences de la santé publique*
- poser une réflexion critique et éthique ;
- utiliser des techniques spécifiques de la relation d'aide et les situer par rapport à différentes approches conceptuelles (approche systémique, analyse transactionnelle, programmation neurolinguistique ...) ;
- répondre d'une manière claire et concise aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Diplôme de l'enseignement supérieur relevant des sciences psychologiques et de l'éducation, sciences de l'éducation et Enseignement, sciences politiques et sociales, criminologie et sciences de la santé publique.

4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la relation d'aide ou de soutien :

- de justifier des éléments pertinents ou des indications à la mise en œuvre d'une intervention basée sur l'hypnose ;
- de réaliser une intervention basée sur une des techniques de l'hypnose en ajustant les modalités d'accompagnement au déroulement effectif de l'intervention, notamment aux réactions physiologiques et émotionnelles de la personne aidée et au contexte de l'intervention ;
- d'évaluer sa pratique au sein de cette intervention, d'analyser sa méthodologie et de proposer des pistes d'amélioration ;
- de poser une réflexion sur les limites de l'utilisation de l'hypnose dans la relation d'aide ou de soutien.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de précision : la capacité à communiquer clairement, de façon concise et rigoureuse au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- le niveau d'autonomie et du sens critique : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

5. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

5.1 Introduction à l'hypnose en travail psycho-socio-éducatif

- d'acquérir les bases théoriques de l'hypnose :
 - l'histoire et les origines de la pratique
 - les concepts de base
 - les aspects neurologiques et physiologiques
 - les applications au travail psycho-socio-éducatif ;
- de présenter différents modèles théoriques et pratiques applicables à l'usage de l'hypnose en travail psycho-socio-éducatif ;
- de développer un regard critique sur l'usage de l'hypnose en travail psycho-socio-éducatif ;

A partir de situations professionnelles relevant du travail psycho-socio-éducatif,

- de caractériser les modalités de communication de l'hypnose :
 - les canaux sensoriels
 - le ton de voix
 - les patterns linguistiques
 - les types de questions
 - l'utilisation des métaphores

- le calibrage et la synchronisation
- l'utilisation des indicateurs des états de transe
- ...

- de présenter la structure générale d'une intervention en hypnose et ses différentes phases :
 - l'anamnèse et la définition d'un objectif
 - l'induction de l'état de transe
 - l'approfondissement de l'état de transe
 - la mise en œuvre d'un outil spécifique
 - la suggestion post-hypnotique
 - la sortie de l'état de transe ;

- de développer un questionnement éthique et déontologique sur l'usage de l'hypnose :
 - l'intégrité du sujet
 - la confidentialité
 - le consentement éclairé
 - la responsabilité de l'intervenant.

5.2 Séminaire d'intégration des techniques de l'hypnose en travail psycho-socio-éducatif

A partir de situations professionnelles relevant du travail psycho-socio-éducatif,
dans le respect du non-jugement et de la confidentialité, dans un esprit de respect mutuel,

- de s'exercer à la mise en œuvre des techniques de l'hypnose au départ de différents modèles théoriques et pratiques :
 - la construction d'un objectif de travail
 - la création d'un contexte de sécurité
 - les modalités de communication spécifiques, notamment la respiration, le calibrage, la synchronisation, le guidage, le langage analogique
 - le repérage des états modifiés de conscience et l'ajustement à ses manifestations
 - les différentes phases d'une intervention
 - l'évaluation de la technicité acquise, le degré d'ajustement et les possibilités d'amélioration ;
- de s'interroger sur les apports potentiels et les limites des techniques de l'hypnose dans la relation d'aide ou de soutien et au sein de sa propre pratique professionnelle.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Séminaire d'intégration des techniques de l'hypnose en travail psycho-socio-éducatif », il est recommandé de ne pas dépasser 16 étudiants par groupe.

7. CHARGES DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :
Date d'approbation :

«Formation continue : introduction à l'hypnose en travail psycho-socio-éducatif»

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
9451 01 U 35 S1	902/10	Formation continue : introduction à l'hypnose en travail psycho-socio-éducatif	/	/	/